

Projet 2 : Gestion des eaux de ruissellement







Enjeux : Amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes
Pérennité de la baignade et sports aquatiques

Orientations : Réduire les charges de nutriments de sources ponctuelles et de sources diffuses.
Éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et autres organismes nuisibles.
Assurer une baignade dans une eau de qualité lors d'activités à contact direct).
Assurer la réalisation d'activités de contact indirect (kayak, canot, etc.) dans une eau de qualité en tout temps.



Objectifs : Préserver une eau de surface ayant des apports en nutriments réduits en tout temps et respectant les critères de qualité de l'eau applicables proposés par le MELCC.
Assurer le maintien des habitats des espèces fauniques (dont les poissons) présentes dans l'écosystème du lac.
Limiter l'ensablement du littoral.
Assurer l'efficacité des membranes de jutes installées pour la navigation.
Mesurer l'impact des membranes de jutes sur la croissance des plantes macrophytes.
Préserver une eau de surface respectant les critères pour la baignade.
Préserver une eau de surface respectant les critères pour les sports de contact indirect avec l'eau, même en temps de pluie.

Dernière mise à jour : octobre 2022

| Axe du projet | Actions potentielles | Échéance | État d'avancement |
|---------------|---|---------------|-------------------|
| Analyser | 2.1 Caractériser les chemins publics, privés, chemins forestiers, terres agricoles, drainage routier de routes publiques et privées, allées d'accès et la gestion des eaux de ruissellement dans le bassin versant. | 3-4 ans | |
| Évaluer | 2.2 Proposer des mesures correctives, des mesures d'entretien et des bonnes pratiques de gestion des eaux de ruissellement. | 3-4 ans | |
| Sensibiliser | 2.3 Transmettre un guide d'informations aux propriétaires concernés. | 3-4 ans | |
| Accompagner | 2.4 Évaluer les besoins de soutien disponibles, notamment aux niveaux agricole et forestier. | 5 ans et plus | |

| | | | | |
|--|-----|---|------------|---|
| Sanctionner | 2.5 | Renforcer les dispositions du règlement. | 0-2 ans |  |
| Partenaires et gouvernance pour la mise en œuvre du projet | 2.6 | Collaborer avec l'ensemble des partenaires actifs et les propriétaires visés dans le bassin versant pour l'application et le suivi des mesures identifiées. | 0-2 ans |  |
| | 2.7 | Assurer la mise à jour du projet et communiquer l'atteinte des objectifs aux citoyens. | Annuel |  |
| | 2.8 | Mesurer les retombées du projet en analysant et évaluant son impact sur la problématique initiale. | En continu |  |

Légende

-  Réalisée
-  En cours
-  Non débutée
-  Réalisée en continu
-  Modifiée ou recadrée
-  Abandonnée ou en suspens
-  Citoyens impliqués

PLAN DIRECTEUR

Projet 2 : Gestion des eaux de ruissellement